DÉCLARATION

DES

PATRIOTES

DU

PALAIS-ROYAL.

Patience, fermeté & courage.

A PARIS,

De l'imprimerie de la liberté française.

1790.

DÉCLARATION
DES PATRIOTES
DU PALAIS-ROYAL.

L'HOMME public qui ne veut pas donner prise sur lui, doit être fort circonspect dans ses actions, extrêmement exact & scrupuleux pour tout ce qui est de l'ordre, du devoir & des bienséances. Or, comme ami de la constitution, il est de notre devoir de redresser les fautes anti-patriotiques de ceux à qui nous avons confié nos plus chers intérêts.

C'EST à vous, monsieur MOITIER, que nous adressons la parole. Nous avons vu par la *délibération de nos citoyens actifs, & très-actifs, du faubourg Saint-Antoine* (a), qu'ils ont improuvé votre *conduite militaire.* Cependant vous venez encore, comme M. *Bailly* (1), de soulever tous les esprits, en vous prêtant aux projets infernaux de la ligue ministérielle, qui vous a fait *encachoter* les huit députés du régiment du roi, qui appeloient à grand cris la vengeance des lois.

Cette violation formelle aux droits de l'homme avoit si fort indigné notre tribunal du palais-

(a) Se trouve chez Lagrange, libraire, rue Croix-des-petits-champs, près la place des Victoires.

royal (2), qu'il envoya à la mairie une députation qui s'eſt plaint de l'*inciviſme* de deux de vos aides-de-camp, dans un imprimé que vos lâches complaiſans ont arrêté, tandis qu'ils laiſſent diſtribuer *gratis*, dans le veſtibule même du ſénat, des *infamies*, comme celles du légiſlateur *Lambert de Frondeville*, qui, en épouſant la cauſe de *Bonne* & *Barmond*, dit : *Les aſſaſſins de nos princes parcourent en paix l'enceinte de cette capitale, & ſont peut-être aſſis parmi nous.*

Ce préſident de Rouen a-t-il voulu déſigner ſes collegues *Daymar*, *Foucault*, ou ſon délinquant *Faucigny*, qui veut que *l'Aſſemblée ſe batte à coups de ſabre* ? & l'auteur du journal de la cour a-t-il été payé pour publier ce qui ſuit ?

Par un décret des douze cents,
De bicêtre l'on doit expulſer les brigands
Pour faire un temple à l'Aſſemblée.
Si l'on en croit quelques mauvais plaiſans
Cette enceinte ſi redoutée
Ne changera pas d'habitans.

Cette épigramme eſt dans le n°. XLIX de ce *folliculaire* qui rapporte, à la date du 23 août, cette alluſion : *Jules-Céſar permettoit toutes débauches, vices, pilleries, inſolences à ſes ſoldats, pourvu qu'ils fuſſent obéiſſans à leurs devoirs.* Selon lui *le roi eſt malheureux.* En eſt-il un plus heureux ſur la terre que celui-là à qui nos repréſentans, interprètes de notre généroſité, ont accordé 25 *millions*, tandis que STANISLAS,

ſon triſaïeul, avec 2 *millions* 500 *mille livres*, entretenoit à Lunéville une cour très-brillante, & a fait nombre de fondations, & élevé des monumens publics qui l'immortaliſent.

Cependant M. Guignard, dont les manœuvres ſont dénoncées (3), vouloit nous faire croire que SA MAJESTÉ, ennemie du luxe, & qui ne déſire que la félicité publique, demande encore le Louvre, les Tuileries & les Champs-Elyſées; *item*, Vincennes, la Muette, Choiſy-le-roi, Verſailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, *maiſons & terres qui en dépendent, & la réunion des biens eccléſiaſtiques qui s'y trouvent*; *item*, Fontainebleau, Compiegne, Rambouillet, *biens eccléſiaſtiques qui y ſont enclavés, & les bois de l'abbaye de Barbeaux, quoique ſéparés par la riviere*; *item*, enfin, Chambord, la terre du Pain en Normandie, & la terre de Pompadour en Limouſin (4). Mais ce *Guignard* vient d'être démenti formellement par la lettre de ſa majeſté, où elle déclare à l'Aſſemblée nationale ne vouloir conſerver que le Louvre, les Tuileries, Verſailles, Fontainebleau, Compiegne, Saint-Germain, Saint-Cloud, & le château de Pau.

Le *Chroniqueur* de Paris avoit donc bien raiſon de penſer que les patriotes de l'Aſſemblée nationale, inſtruits par leur faute, n'auroient pas décrété cette liſte par acclamation, comme ils l'ont fait de la liſte civile: mais c'eſt ſans doute parce que le SOLEIL n'a que douze maiſons que notre ami *Marat* (5) croit que deux châteaux ſuffiroient, pour goûter les plaiſirs de la campagne, à un PRINCE qui doit ſon temps

aux ſoins des affaires publiques. Quant à nous, il nous ſemble que ſi on avoit accordé tous ces biens de la nation, qui en a beſoin pour nourrir ſes pauvres, & non les bêtes fauves ni les hommes féroces qui s'en amuſent, c'eût été mettre dans les mains de ſes *miniſtres* & des *créatures* de la cour un ſurcroît de moyens d'accaparer les voix de la légiſlation & celles des municipalités pour arriver à leur but, celui de nous remettre dans les fers. Très-certainement ce n'eſt pas l'intention du roi, qui a juré d'appuyer de tout ſon pouvoir la conſtitution; par conſéquent il ne laiſſera pas impunis les *aſſaſſinats* commis par ſes gardes-chaſſes envers des *cultivateurs* voiſins de ſon grand parc de Verſailles; ce qui vient d'obliger cette municipalité de prier l'Aſſemblée nationale de déclarer que *les lois ſur la chaſſe, comme celle ſur les impoſitions, ſeront égales pour tout le royaume* (6).

Ainſi, comme nous ne pouvons trop prendre de précautions pour aſſurer notre liberté, nous appuyons fortement la propoſition d'un homme prévoyant, qui, après avoir obſervé que chaque officier prend l'eſprit du général, fait ſentir la néceſſité abſolue de diviſer les ſix diviſions en *douze*, d'en déférer le commandement général à un des chefs de ces *douze* diviſions, qui le gardera ſeulement un mois, & qui, paſſant ainſi de l'une à l'autre, ne pourra jamais faire naître à aucun l'idée dangereuſe dont il ſeroit poſſible qu'un homme ambitieux pût abuſer, ſi on lui confioit le commandement pluſieurs années de ſuite.

Vous ne trouverez donc pas mauvais, M. *Moi-*

290

tier, ni M. *Bailly*, que nous invitions ceux de nos freres d'armes qui aiment la liberté, à appuyer cette propoſition chacun dans leur ſection, & d'engager les ſatellites de l'ancien régime à ne plus arrêter les écrits faits, comme celui-ci, pour garantir les peuples des piéges que leur tendent ſans ceſſe les mal-aviſés, ainſi que vient encore de le faire le *journ-haillon* de la cour, dans ſon n°. LIV, où il a l'effronterie d'annoncer *qu'il exiſte parmi nos freres* du fauxbourg Saint-Antoine *une fermentation conſidérable, & que, ſi on les pouſſe à bout, ils pourroient bien défaire la conſtitution;* tandis qu'au contraire ils verſeront comme nous juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la ſoutenir.

AVIS IMPORTANT.

Des agens inſpecteurs & des commiſſaires du cabinet viennent de partir pour prendre de nouveaux renſeignemens dans les provinces, & exciter, avec nos dons patriotiques, des officiers municipaux à renouveler la Saint-Barthélemi; d'un autre côté, les conſpirateurs des places frontieres, qui ont fait le ferment fédératif, répandent dans l'armée des écrits *inſidieux*, portent les ſoldats à l'inſurrection, & attendent le ſignal du carnage pour appeler les 25 *mille brigands* répandus dans les Ardennes, ſous le commandement du généraliſſime *Broglio*, du général-major *Lambeſc*, & du colonel *Riquetti-cravatte*. C'eſt pourquoi nous invitons bien vîte les plus chauds amis de la révolution à contre-miner les attaques de ces *traîtres*, qu'il faut tâcher d'*accrocher*, comme tous ces eſpions du pouvoir exécutif. C'eſt le droit de la guerre.

CONCLUSIONS.

Il eſt donc urgent de laiſſer au peuple la nomination des miniſtres, aux ſoldats celle de leurs chefs, & de rappeler ceux qu'on a renvoyés avec des *cartouches infamantes*, d'appeler auprès de l'Aſſemblée les majors des régimens pour rendre compte des inſurrections. Il eſt auſſi très-inſtant de chaſſer le châtelet prévaricateur, de former la haute cour nationale, de s'emparer du Tréſor-royal, de rompre le *pacte de famine* fait entre les Requins du miniſtère & les Cartouches de la finance; de créer des aſſignats forcés & ſans intérêts, de fondre les cloches en monnoie & en canons, de mettre en vente les biens nationaux, d'établir l'impôt direct, d'anéantir les impôts indirects, ainſi que tous les effets royaux qui provoquent l'agiotage; en un mot, d'occuper les bras oiſifs, ſur-tout les *individus* des priſons, maiſons de force, & dépôts de mendicité, de la maniere indiquée dans le *plan des travaux publics*, que l'on trouve chez Gattey au palais-royal.

NOTES.

(1) Des ſections qui s'étoient laiſſées éblouir par ce maire dévoué à la cour, demandent aujourd'hui ſa deſtitution.

(2) C'eſt aux citoyens du palais-royal qu'on doit la révolution, & cependant le rédacteur du journal général de la cour, dans ſon n°. LIV les qualifie de *brigands;* il aſſure même *qu'on a le ſignalement de plus de* 400, *& que, peut-être, des gens honnêtes partageront le ſort qu'on deſtine à ces ſcélérats.*

Il faut croire que ce journaliſte de la cour eſt initié dans les ſecrets de la police miniſtérielle.

(3) Ce miniſtre eſt accuſé de dérober les manuſcrits

631

292

d'arrêt du conſeil, pour cacher au peuple les iniquités, les infamies & les brigandages dont la cour & le miniſtere ſe ſont rendus coupables.

(4) Le réſultat des calculs porté au n°. 239 *de la Chronique de Pa is*, eſt que ſi on ajoutoit aux 25 *millions* accordés au roi les biens qui ont été demandés par le ſieur Guignard, ſa majeſté auroit réuni à elle ſeule la ſubſiſtance de 256 *mille* 159 *individus*, non compris les terres qu'elle a acquiſes depuis 1784, moyennant 8 *millions* 791 *mille* 535 liv.

(5) Comme les *voleurs*, *oppreſſeurs* & *malverſateurs royaux* ne veulent point qu'on éclaire le peuple, l'intendant *Malouet*, le financier *Dupont*, & le libelliſte *Brunville*, procureur du roi au châtelet, féconds en expédients, fabriquent, à ce qu'on nous aſſure, des *faux Marat*, pour forcer l'Aſſemblée à donner un décret contre la liberté de la preſſe; mais nous la défendrons cette liberté *indéfinie*, comme la ſauve-garde de tous les droits de la nation.

(6) Le roi étant à la chaſſe la veille de ſa fête, demanda où il étoit. — Sire, lui a-t-on répondu, vous êtes ſur la terre de M. *Semonin*. Auſſi-tôt ſa majeſté ſe retira : ce qui prouve qu'elle ſait reſpecter les propriétés. Nous penſons donc que la loi accordera la chaſſe à tout propriétaire enclavé dans les poſſeſſions du roi, & il en réſultera un avantage pour la culture, puiſque les terres ſeront moins ravagées par le gibier & les bêtes fauves.

Chez Lagrange, Libraire, rue Croix-des-petits-champs.